

Réunion du GT "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société"

5^{ème} réunion – 13/01/2026

(Thèmes : culture de la radioprotection & « grands sujets »)

Participants

- Annabelle QUENET, Andra
- Audrey LEBEAU-LIVE, ASNR
- Benoit BETTINELLI, HCTISN
- Carole BAUDOUIN, EDF
- Charlotte NITHART, Robin des bois
- Christine NOIVILLE, HCTISN
- Christophe FAUCHEUX, CFDT
- Coralie PINEAU, Anccli
- Dominique DOLISY, ANCCLI et CLI Nogent
- Elsa DEMANGEON, HCTISN
- Jean-Claude DELALONDE, ANCCLI
- Joël AUDIGÉ, CLI Nogent sur Seine
- Marie RIET-HUCHELOUP, ASNR
- Olivier DUBOIS, ASNR
- Patrick MAUPIN, FNE
- Roberto MIGUEZ, CGT
- Véronique LEROYER, ASNR
- Yves LHEUREUX, ANCCLI
- Yveline DRUEZ, Anccli/CLI Manche

Cadrage

Rappel des [éléments de cadrage du GT et la répartition des réunions par thématique.](#)

Jeudi 11 septembre 10h-12h	Introduction et cadre général + Thème : recherche
Mardi 14 octobre 10h-12h	Thème : Expertises/décisions (1 ^{ère} séance)
Mardi 18 novembre 9h30-12h	Thème : Expertises/décisions (2 ^{ème} séance)
Mercredi 17 décembre 10h-12h30	Thème : contrôles et inspections
Mardi 13 janvier 10h-12h30 (Tour Sequoia)	Thème : culture radioprotection / grands sujets d'intérêt avec modalités de participation / Préparation de l'avis HCTISN
Jeudi 5 février 10h-12h30 (à l'ASNR Montrouge, salle GP3/4)	Validation de l'avis HCTISN

Thématique : Inspections et contrôles

1. Présentation de l'ASNR sur le thème « culture de la radioprotection »

Audrey Lebeau-Livé présente le PPT de l'ASNR : https://www.hctisn.fr/IMG/pdf/asnr_gt-hctisn_culture_et_sujets_janvier26_od.pdf

2. Discussions et constats des membres du GT sur le thème « culture de la radioprotection »

Christine Noiville rappelle que la colonne 5 du tableau de cadrage porte spécifiquement sur les obligations existantes et les dispositifs actuels relatifs à la culture de la radioprotection.

Charlotte Nithart interroge sur ce qui permet concrètement, dans les actions présentées par l'ASNR, de développer une culture du risque, par exemple que faire en cas d'accident ou lors d'une alerte.

Audrey Lebeau-Livé explique que le *serious game* constitue un exemple d'outil déployé sur les territoires pour dialoguer sur une situation d'accident, permettant de réfléchir aux conséquences sur

l'agriculture, les entreprises et les établissements scolaires... Elle précise également que [l'exposition itinérante pédagogique « Radioactivité : découvrir et comprendre »](#) aborde tous ces sujets, y compris le médical, et qu'elle est déployée dans les établissements scolaires avec l'appui des services de l'État.

Yves Lheureux indique que les villages Atom'investigation sont destinés aux scolaires et aux citoyens, ils abordent notamment sur la question de l'iode et des comportements à adopter en cas d'accident, et que la Journée de la résilience est consacrée aux conduites à tenir ; l'Anccli participe à ces événements.

Christophe Faucheux confirme ces éléments et souligne que des actions concrètes sont bien menées dans les territoires situés à proximité des centrales nucléaires.

Jean-Claude Delalonde s'interroge sur la place des citoyens en rappelant que l'ASNR couvre l'ensemble des territoires, que les CLI sont très diverses et qu'elles couvrent les périmètres des PPI dans un rayon de 20 km autour des centrales. Il souligne que les élus et les institutionnels doivent être sensibilisés, même s'il est aujourd'hui difficile de les interpeller, et qu'il faudrait mieux intégrer ces publics dans nos actions/propositions.

Marie Riet-Hucheloup explique que la communication doit être adaptée aux différentes cibles, avec des produits et des messages distincts, et indique qu'une réflexion est en train d'être menée vers le public « élus » notamment via un partenariat avec l'AMF sur ces sujets. Elle indique que ce champ est moins mature car il concerne un public réputé sachant, qui n'exprime pas nécessairement un besoin d'information.

Jean-Claude Delalonde rappelle que la mission du HCTISN ne concerne pas uniquement les parties prenantes mais aussi les élus, et que les actions menées par l'ASNR dans ce domaine doivent être mentionnées afin que ces derniers se rendent compte qu'ils sont bien intégrés.

Véronique Leroyer précise qu'[OPAL](#) et le *serious games* sur le post-accident sont bien destinés également aux élus.

Yves Lheureux rappelle qu'en 2016, le passage des PPI de 10 à 20 km a laissé de nombreux élus démunis sur ces sujets, et qui du jour au lendemain devaient établir sur leur commune un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) intégrant le risque nucléaire. Ils étaient souvent perdus face à ces nouvelles responsabilités. Il indique que l'ANCCLI et les CLI organisent, en partenariat avec l'IRMA, des formations à destination de ces publics sur « comment établir et animer un Plan Communal de Sauvegarde ». Des formations sont aussi organisées pour expliquer et rappeler qui fait quoi et comment en cas de crise. Ces formations sont réalisées auprès de groupes d'élus et membres des collectivités.

Jean-Claude Delalonde précise que les élus sont également concernés par les questions liées au domaine médical.

Christine Noiville interroge sur les raisons pour lesquelles le législateur a insisté, dans la loi de 2024, sur la culture de la radioprotection. Sur ce que recouvre cette culture, le post-accident semble bien identifié mais, pour des sujets comme le radon ou le médical, le contenu de cette culture reste à clarifier.

Yves Lheureux évoque la référence à la catastrophe de Lubrizol, à la mission menée par Frédéric Courant (ex présentateur de l'émission C'est pas sorcier) en 2022, en soulignant l'harmonisation souhaitée avec les ICPE et les sites Seveso seuil haut sur les conduites à tenir en cas d'accident.

Jean-Claude Delalonde mentionne le rapport Chevet sur Lubrizol, dans lequel cet aspect est pointé du doigt, avec une référence explicite au nucléaire.

Audrey Lebeau-Livé explique que, pour le médical, le sujet des scanners par exemple nécessite la justification des doses, qui doivent correspondre à un réel besoin médical, et qu'un outil de dialogue a été créé par l'ASNR entre le médecin et le patient pour comparer les doses associées aux différents actes (radios, scanners, IRM ou panoramiques dentaires...) : [Radiographie et scanner : Posons-nous les bonnes questions](#).

Marie Riet-Hucheloup mentionne à ce sujet [l'exposition itinérante sur la radioactivité](#) et le partenariat avec [L'Esprit sorcier TV](#).

Audrey Lebeau-Livé précise que les éléments de pédagogie existent sur le site de l'ASNR sur le radon pour [connaître le potentiel radon de sa commune](#), mesurer ce gaz inodore et incolore dont les concentrations dans l'habitat dépendent notamment de la ventilation et du type de logement, et savoir ce qu'il est possible de faire pour les réduire (aérer et mettre en place des procédures adaptées).

Marie Riet-Hucheloup ajoute que ces pages figurent parmi les plus consultées du site et que le radon fait partie du diagnostic immobilier obligatoire.

Yves Lheureux indique que, dans les territoires concernés par le radon, des campagnes sont menées par les préfectures et les mairies.

Il souligne que, dans le domaine médical, il existe une réelle marge d'amélioration, les professionnels prescrivant parfois des examens sans toujours en mesurer les conséquences, alors que les doses ont fortement augmenté pour la population ; les scanners notamment délivrent des doses importantes et la France en compte davantage que des IRM.

Audrey Lebeau-Livé rappelle que les actes prescrits par les soignants doivent répondre à des besoins de soins, ce qui implique un dialogue entre le médecin et le patient ; l'ASNR n'a pas à intervenir dans ce dialogue mais doit pouvoir fournir des informations adaptées.

Marie Riet-Hucheloup précise que des guides de bonnes pratiques intitulés « Principes et pratiques » à destination des professions médicales, ainsi que des retours d'expérience sur des cohortes sont produits et publiés chaque année.

Charlotte Nithart demande si ces éléments sont relayés par l'Ordre des médecins aux professionnels de santé.

Marie Riet-Hucheloup indique que ces documents sont bien adressés aux ordres professionnels, sans que l'on sache précisément comment ils sont ensuite relayés auprès des médecins et autres soignants.

Yves Lheureux insiste sur la nécessité de sensibiliser davantage les ordres professionnels ainsi que les étudiants (en prenant l'exemple de l'iode), et suggère que, pour les médecins, des modules de formation pourraient être intégrés dans leur formation (en 5^e ou 6^e année ?), tout en soulignant qu'il s'agit d'un travail de long terme.

Charlotte Nithart précise que, dans les lycées et collèges, une formation obligatoire sur la conduite à tenir en cas d'accident ou lors d'une alerte devrait être réalisée par les autorités, à destination des élèves, des enseignants et des encadrants. Elle mentionne que les sollicitations de la CNAR par les établissements scolaires pour l'enlèvement de matériaux radioactifs (minerais, compteur de radioactivité C.R.A.B., radium ...) acquis dans le cadre de programmes de l'Education nationale puis "oubliés" dans les établissements scolaires et entreposés dans des mauvaises conditions, montrent le déficit d'information du corps enseignant à ce sujet..

Véronique Leroyer donne l'exemple d'une étudiante en alternance à l'ASNR qui était intervenue dans une école primaire près de La Hague et avait participé à une réunion de préparation à un exercice PPMS « nucléaire » dans l'école entre enseignants qui se sont révélés en difficulté pour aborder le risque nucléaire avec les élèves. Une action leur avait ensuite été proposée avec l'[Iffo-RME](#) (Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement), ainsi que des mesures effectuées autour de l'école avec des capteurs [OpenRadiation](#).

Dominique Dolisy s'interroge sur la place de la santé environnementale et des controverses sur les faibles doses dans le contenu de la notion de culture de la radioprotection. Elle a cité l'article SFRP sur les l'utilisation du modèle LNT aux faibles doses et débits de dose en radioprotection (<https://asnr.hal.science/irs-n-04360300v1>).

Audrey Lebeau-Livé répond que cela concerne l'ensemble des rayonnements ionisants et cela inclue bien la santé et la question des faibles doses.

Dominique Dolisy fait référence au projet [AMORAD](#), un projet de recherche sur la question de l'évaluation des impacts des rejets de substances radioactives sur l'homme et l'environnement en soulignant le lien étroit entre recherche, expertise et culture de la radioprotection. Elle en profite pour dire qu'elle aimerait bien avoir une présentation des résultats. Elle avait eu une très intéressante présentation du projet en octobre 2019 (Références actuelles : <https://recherche-expertise.asnr.fr/recherche/projet-amorad>).

Jean-Claude Delalonde propose que **l'ensemble des publics soit ciblé lors d'une journée dédiée au nucléaire, en dehors de la Journée de la résilience, qui constituerait un rendez-vous annuel à destination des citoyens.**

Christine Noiville observe que l'ASNR mène déjà de nombreuses actions et interroge les membres sur ce qui manque encore et sur ce qui relève précisément de son champ de compétence.

Charlotte Nithart est sceptique sur l'organisation d'une journée dédiée au nucléaire, soulignant que la formation dans ce domaine doit être continue..

Christine Noiville estime qu'il vaut mieux inscrire ces actions dans la durée et que l'ASNR doit jouer un rôle moteur pour impulser les initiatives. S'il fallait organiser une journée dédiée au nucléaire, elle devrait aborder le post-accident, même si ce sujet est politiquement sensible.

Roberto Miguez suggère que, d'un point de vue politique, une telle journée pourrait être intitulée « Journée de la radioprotection ».

Patrick Maupin rappelle la multiplicité des interlocuteurs impliqués, notamment sur le sujet de l'iode avec le ministère de l'Intérieur, EDF, les pharmaciens, ce qui est un frein pour une circulation efficace de l'information et une bonne compréhension du rôle précis de chacun. Sur le retour d'expérience de la campagne au Blayais, il souligne la difficulté de la CLIN d'obtenir des statistiques claires et fondées sur le taux réel de participation et la localisation du public visé.

Annabelle Quenet indique ne pas croire à l'efficacité d'une journée dédiée, en raison des moyens importants qu'elle nécessiterait, et estime qu'il vaut mieux travailler sur une culture de la résilience, en lien avec d'autres risques, elle mentionne le guide « Tous responsables » et la tendance à regrouper les communications sur ces sujets (attentats...). Elle demande si l'ASNR a été associé à la rédaction du guide.

Marie Riet-Hucheloup indique que certaines fiches sur les différents risques dans le cadre de la révision du plan nucléaire et d'un travail mené par le SIG ont été rédigées par l'IRSN, il y a deux ans, et précise que, depuis que l'ASNR n'est plus un EPIC mais une autorité indépendante, elle ne peut plus diffuser directement ces outils de l'Etat.

Yves Lheureux estime néanmoins que l'idée d'une journée reste intéressante.

Christine Noiville insiste sur le rôle moteur et d'aiguillon de l'ASNR pour faire évoluer les pratiques, notamment sur le sujet de l'iode, sur lequel l'ASNR est légitime pour dire que des changements sont nécessaires.

Jean-Claude Delalonde rappelle que lorsque l'ASNR a annoncé qu'elle n'assisterait plus au COPIL iode, le ministère de l'Intérieur a réagi, mais souligne qu'il reste encore des améliorations à apporter.

Marie Riet-Hucheloup met en avant la difficulté des relais, en expliquant que si l'ASNR produit de la connaissance, des guides et des bonnes pratiques, elle ne peut pas aller jusqu'au « dernier kilomètre », cela nécessite en effet l'implication de l'Éducation nationale, des ordres professionnels et des élus, et donc un relais par les autres acteurs de l'État.

Olivier Dubois indique que l'ASNR peut jouer un rôle d'alerte au niveau national lorsque cela est nécessaire et qu'il ne faut pas hésiter à la solliciter, tout en soulignant le besoin de relais territoriaux. Il précise que le domaine médical est très différent de celui des INB, avec des relais beaucoup plus difficiles à mobiliser, même si tous les citoyens sont concernés, alors que, pour les INB, il existe déjà les CLI qui sensibilisent en local. Il indique que l'ASNR réfléchit actuellement aux relais possibles via les associations de médecins, de soignants et de radiothérapeutes. **Il estime également que des actions de formation auprès des étudiants en médecine est une piste intéressante.**

Il souligne la nécessité de sortir d'une approche anxigène liée à l'usage des rayonnements ionisants et de trouver un juste équilibre, rôle qui incombe à l'ASNR.

Coralie Pineau : précise que, dans le milieu médical, l'ASNR dispose d'un groupe permanent d'experts sur la radioprotection et d'un groupe spécifique dédié aux patients, au sein duquel des travaux intéressants pourraient être portés à connaissance du HCTISN et éventuellement approfondis : [Groupe permanent d'experts GPRP - 29/12/2025 - ASNR.](#) les travaux

Yveline Druetz s'interroge sur ce que peut faire l'ASNR auprès de l'État pour le convaincre d'inscrire le sujet de la radioprotection/radioactivité dans le cursus de nombreux étudiants. Tous les futurs enseignants doivent être sensibilisés à ces sujets. Les préfectures utilisent aujourd'hui de nouveaux moyens via la téléphonie qui permettent de toucher chaque individu d'un territoire : respect des consignes envoyées lors de la tempête Gorette (janvier 2026). Aucun blessé à déplorer.

Dominique Dolisy propose l'organisation de mini-dialogues techniques territoriaux, s'appuyant par exemple sur des *serious games*, et souligne qu'au niveau national on parle davantage du nouveau nucléaire que du post-accident. Elle suggère de reprendre le thème du dialogue technique sous forme d'ateliers citoyens sur les conduites à tenir en cas d'accident, avec des outils de cartographie et de simulation.

Christine Noiville s'interroge sur les pratiques mises en place par les Japonais en matière de culture de la radioprotection, étant donné qu'ils ont déjà une culture du risque sur le séisme.

Yveline Druez répond qu'ils ont été totalement démunis sur le volet nucléaire lors de Fukushima, ce n'est donc pas un exemple à suivre en la matière.

Christine Noiville revient sur la proposition **d'organisation d'ateliers dans les écoles.**

Audrey Lebeau-Livé rappelle qu'il y a 3 millions d'élèves en primaire et environ 30 000 écoles, et qu'avec seulement 2000 personnes environ à l'ASNR, il est indispensable de travailler en collaboration avec d'autres acteurs (ANCCLI/CLI, Iffo-RME et au-delà) ; une coordination interministérielle nationale serait nécessaire mais ne peut pas être portée par l'ASNR seule.

Charlotte Nithart indique que **l'ASNR pourrait déclencher des partenariats de type « dernier kilomètre » avec les ministères concernés, comme l'Éducation nationale ou la Santé, ainsi qu'avec l'Ordre des médecins, afin de s'assurer que les informations et recommandations de l'ASNR arrivent sous les yeux de tous les intéressés.**

Yves Lheureux rappelle que la formation des enseignants relève bien du rôle d'Iffo-RME, que des dispositifs existent déjà, mais que la principale difficulté reste l'ampleur du public à toucher.

3. Avis et recommandations des membres du GT sur le thème « culture de la radioprotection »

1. Consolider et pérenniser les actions déjà engagées par l'ASNR

Les membres du GT soulignent que l'ASNR mène d'ores et déjà de nombreuses actions contribuant à la culture de la radioprotection, tant dans le champ nucléaire (exposition liées aux activités industrielles, retombées des essais et accidents nucléaires, etc.) que dans le domaine médical (examens médicaux à visée diagnostique, médecine nucléaire, scannographie, radiographie...) mais aussi environnemental (exposition à la radioactivité naturelle). Ils recommandent de maintenir et de consolider ces actions existantes.

2. Renforcer le rôle d'alerte de l'ASNR envers les institutions chargées de sensibiliser les populations sur les conduites à tenir en cas d'accident

Les membres du GT recommandent que l'ASNR assume pleinement un rôle d'alerte et d'aiguillon envers les institutions chargées de sensibiliser les populations sur les conduites à tenir en cas d'accident nucléaire ou radiologique, en s'appuyant sur une coordination renforcée, notamment avec le ministère de l'Intérieur (pour la distribution d'iode), l'Iffo-RME et l'Éducation nationale, afin de contribuer à ce que les citoyens, les élus et les professionnels concernés soient mieux préparés et les élèves mieux sensibilisés à ces sujets.

3. Contribuer davantage à développer la culture de la radioprotection dans le domaine médical en s'appuyant davantage sur les ordres professionnels et les associations de professionnels de santé comme relais de diffusion

Les membres du GT recommandent que l'ASNR renforce ses actions dans le domaine médical (examens médicaux à visée diagnostique, médecine nucléaire, scannographie, radiographie...), en s'appuyant davantage sur les ordres professionnels (Ordre des médecins/des pharmaciens) et les associations de professionnels de santé comme relais de diffusion, et en encourageant l'intégration de ces enjeux (effets des rayonnements ionisants) dans la formation initiale des futurs médecins et professionnels de santé.

4. Soutenir et valoriser le rôle de l'ANCCLI dans la diffusion de cette culture de la radioprotection

Les membres du GT recommandent que l'ASNR soutienne les actions menées par l'ANCCLI et les CLI en matière de culture de la radioprotection, en s'appuyant sur leur proximité avec les territoires et les citoyens et en favorisant les coopérations et les appuis méthodologiques nécessaires à la poursuite de ces actions et réfléchisse éventuellement, avec l'ANCCLI, à l'organisation d'une journée nationale annuelle, à destination du grand public, dédiée à ces enjeux nucléaires et de radioprotection.

5. Présentation de l'ASNR sur le thème « grands sujets »

Audrey Lebeau-Livé présente les slides n° 6 et 7 du PPT de la première réunion du GT :

https://www.hctisn.fr/IMG/pdf/hctisn_fdr_asnr_dialogue-reu1_gt_sept2025-2.pdf

6. Discussions et constats des membres du GT sur le thème « grands sujets »

Christine Noiville rappelle qu'il a déjà été évoqué l'idée d'organiser une réunion annuelle du HCTISN consacrée à des sujets thématiques qui ont d'ores et déjà été identifiés et listés dans la présentation de l'ASNR (ces sujets peuvent concerner la relance, les SMR, les enjeux liés au changement climatique...). Elle rappelle que la loi de 2024 (Art. L. 592-29-1) demande à l'ASNR de « *présenter à l'OPECST, en lien avec les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'au HCTISN, qui peut émettre un avis, les sujets sur lesquels une association du public est organisée ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et leur en rend compte* ».

Yves Lheureux est d'accord avec l'identification de ces grands sujets mais indique que de nombreux thèmes vont arriver simultanément et qu'il faudra donc opérer des choix. Il propose la création d'un groupe de travail dédié au sein du HCTISN pour alimenter cette liste de grands sujets, en associant des membres de CLI et d'autres acteurs, en précisant que, localement, certains éléments spécifiques peuvent nécessiter de la concertation, du dialogue et du partage.

Christine Noiville indique que l'on se situe quelque peu en marge de la feuille de route de l'ASNR et que ces questions ne relèvent pas directement de son champ de compétence. Elle précise que ce travail est déjà réalisé au niveau des CLI et de l'ANCCLI, qui font remonter les sujets, notamment au bureau du HCTISN, et s'interroge donc sur la nécessité de créer un GT supplémentaire. Elle ajoute qu'en revanche, la question centrale porte sur les modalités permettant d'embarquer le public sur ces grands sujets, dans un contexte où les débats publics ne fonctionnent pas toujours ou du moins de manière inégale. **Elle rappelle la proposition de ce groupe de travail de transformer ODISCE en « think tank » et que cette instance remodelée pourrait être en capacité de mener ce travail de réflexion et d'animation.**

Audrey Lebeau-Livé souligne que la temporalité constitue un enjeu majeur, le dialogue étant par nature un processus de long terme qui se construit sur plusieurs années. Elle rappelle que la responsabilité de l'ASNR s'exerce sur des sujets techniques. Pour la durée de fonctionnement des réacteurs, par exemple ; le rôle de l'ASNR ne porte pas sur l'opportunité politique ou industrielle de leur prolongation.

Christine Noiville rappelle que la loi de 2024 vise à mettre le grand public « dans la boucle » et évoque la possibilité que cette disposition visait également à réinterroger le rôle de la CNDP.

Audrey Lebeau-Livé indique que la feuille de route de l'ASNR répondra notamment à cet article de la loi et que cette feuille de route sera présentée chaque année.

Christine Noiville propose de revoir la **recommandation relative à l'instauration d'un « rendez-vous annuel sur les grands sujets »** et de la reformuler en indiquant que les plénières du HCTISN constituent le lieu où les membres échangent et débattent entre eux des sujets identifiés.

Annabelle Quenet s'interroge sur la différence entre ce rôle et celui de la CNDP.

Christine Noiville rappelle que la CNDP avait initialement contesté le positionnement du HCTISN sur la concertation volontaire RP4 en estimant que ce rôle lui revenait, avant qu'il ne soit finalement acté que, lorsque la concertation n'est pas obligatoire, elle relève du HCTISN.

Charlotte Nithart souligne que, dans la liste des grands sujets, il conviendrait d'ajouter les thématiques du médical et des transports (notamment dans la perspective du développement possible des SMR).

Christine Noiville estime que, concernant les SMR, l'intérêt du public se manifesterait réellement lorsque les projets concrets commenceront à émerger sur les territoires.

Elle précise que l'avis du HCTISN ne retiendra que quelques exemples limités de grands sujets.

Dans l'avis, il conviendra de préciser que le public visé comprend à la fois les citoyens et les parties prenantes, et que les sujets abordés ne seront pas nécessairement les mêmes selon ces publics. Et de rappeler que le HCTISN constitue le lieu où les grands sujets sont discutés et identifiés, avant d'être soumis à l'ASNR.

Dominique Dolisy estime que les sujets traités par la CNDP sont souvent jugés trop saucissonnés.

Yves Lheureux insiste sur la proposition d'organisation d'une journée du nucléaire, une fois par an, consacrée à un sujet identifié et destinée au grand public, sous la forme d'un rendez-vous récurrent. Il rappelle que le champ de compétence de l'ASNR est limité à la sûreté et que les sujets qui intéressent le plus le grand public portent davantage sur les impacts socio-économiques et environnementaux.

Yves Lheureux estime que les exploitants devraient aussi exprimer clairement leurs besoins à long terme dans une perspective industrielle, car l'impression que tout est déjà décidé génère de la frustration chez les CLI et le grand public.

Olivier Dubois souligne que pour de nombreux grands sujets il est utile d'avoir une approche systémique, au sein de laquelle la sûreté et la radioprotection ne sont pas nécessairement les éléments les plus observés par le grand public, et que l'ASNR s'insérera dans de telles démarches dès lors qu'elles existent mais ne peut pas les initier.

Yveline Druet met en avant l'importance des enjeux de transparence et de prospective associés à ces grands sujets.

Patrick Maupin souligne la pertinence d'une bonne distinction du rôle et des compétences des différents interlocuteurs, tels que les exploitants, l'ASNR et le HCTISN, ainsi que du rôle de relais joué par les CLI même si leur activité est parfois freinée par des moyens humains et budgétaires limités.

Christine Noiville souligne que **la loi de 2024 n'est pas rédigée très clairement. Elle porte peut-être en réalité uniquement sur les consultations du public menées par l'ASNR et sur les retours d'expérience associés. Mais le HCTISN l'interprétera de manière extensive, en faisant également des propositions sur les grands sujets sur lesquels le public devrait être associé.**

Dominique Dolisy insiste sur l'importance d'échanges reposant sur la co-construction dans ce type de démarches.

7. Avis et recommandations des membres du GT sur le thème « grands sujets »

1. Instituer un échange structurant entre l'ASNR et le HCTISN sur les « grands sujets », en prévoyant notamment un rendez-vous annuel

Les membres du GT recommandent que, pour mettre en œuvre l'article L. 592-29-1 de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024, **l'ASNR ne se limite pas à la présentation de ses consultations du public sur ses processus, mais qu'elle engage également un échange structuré avec le HCTISN afin de discuter des grands sujets de sûreté nucléaire et de radioprotection appelant un effort particulier de transparence, d'information ou de dialogue avec la société.**

Pour cela, les membres du GT recommandent que ces échanges préalables avec l'ASNR se tiennent dans le cadre des travaux du HCTISN avant toute restitution ou communication institutionnelle de l'ASNR auprès de l'OPECST, afin de renforcer la qualité du dialogue et la prise en compte de la diversité des points de vue. **Un rendez-vous annuel, dans le cadre d'une réunion plénière du HCTISN, dédié à l'identification et à l'ordonnancement des grands sujets,** permettrait de donner de la visibilité sur le plan de charge de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue et de contribuer à la lisibilité de son action pour les parties prenantes et le public.

Tout en veillant à préserver une visibilité suffisante et une cohérence globale de la programmation des travaux de l'ASNR, pour assurer son plan de charge, la liste des grands sujets identifiés pourrait évoluer au fil de l'eau, en cas d'émergence de nouveaux enjeux ou de nouveaux contextes (ex : corrosion sous contrainte en 2022).

8. Prochaine réunion

Le jeudi 5 février à 10h-12h30 à l'ASNR (salle GP3/4 – accueil café à partir de 9h30).

Lien visio : <https://teams.microsoft.com/meet/38899843074765?p=NfhvozbetsV1VJOem>
(Numéro de réunion : 388 998 430 747 65 - Code secret : Q7kn95Qq)

Également possible de participer par téléphone au 01 70 99 53 74 avec l'ID : 521 179 302#

La réunion sera consacrée aux discussions sur le projet d'avis du HCTISN. Un premier jet sera envoyé avant fin janvier aux membres du GT.

Les membres du GT enverront leurs commentaires en mode révision avant la réunion du 5 février, pour les discuter en réunion. L'objectif est de présenter le projet d'avis en plénière le 19 mars.

Annexe : Points à retenir pour les réunions à venir (incrémentation avec les réunions précédentes)

- Sur les grandes inspections de l'ASNR (ex : Flamanville 3 après 350 jours d'arrêt), proposition que le HCTISN en soit informé en amont
- Le sujet de l'**articulation Secret / Transparence** devra être discuté **pendant la séance dédiée à l'expertise ; regarder l'impact de l'avis n°16 du HCTISN. Fait**
- Dans le tableau, **ajouter un chapeau sur le corpus français et européen sur le droit à l'information et la participation des citoyens + sur la loi TSN (Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire) + charte d'ouverture à la société.**
- Garder en tête les exemples concrets de **manques en termes d'informations accessibles** (courriers référencés dans les décisions ASNR et réponses aux lettres de suite de l'ASNR, rapport

préliminaire de sûreté d'EDF pour le DAC de l'EPR2 de Penly...) pour une dernière réunion dédiée à l'information (à ajouter aux réunions du GT prévues).

- *Il n'y a pas de solution unique, **les modalités d'ouverture doivent varier selon les sujets** (ex : consultation des parties prenantes avant saisine Cigeo // consultation phase générique des 5^e réexamens des 900 MW //) **et en fonction des publics/des territoires**. Les modalités doivent être adaptées au cas par cas et les divisions territoriales de l'ASNR doivent continuer de s'investir, comme le font les CLI en local (ex : villages atom'investigation, documents vulgarisés, relations avec les élus...) pour développer la culture du risque.*